

Editorial

Rés(v)olution de la rentrée 2016 :
« Surtout, ne renoncez pas à être heureux.
Surtout ne vous contentez pas d'être satisfaits ! »

Dans une société où les vœux de nouvel an se formulent autour des valeurs comme le bonheur, la santé et l'argent, quels seraient nos vœux pour ces personnes qui ne renoncent pas à être heureuses, qui quittent la misère pour trouver une vie meilleure ?

La migration dans ses gènes, l'espèce humaine n'a cessé de se déplacer en quête de mieux être et cela n'est pas prêt de s'arrêter. Dès lors, ne serait-il pas plus judicieux d'organiser ces mouvements plutôt que de tenter de les empêcher? L'idéal de mobilité ne serait applicable qu'aux capitaux et aux biens ?

Pourquoi la situation est si difficile à faire évoluer ? Le constat est pourtant évident: la « Fermeture » des frontières est un échec. Leur contrôle de plus en plus présent a renforcé la clandestinité et a provoqué un massacre humanitaire; en 2015, plus de 5300 migrants sont morts en essayant d'atteindre l'Europe.

Dans ce contexte très difficile qui divise l'opinion publique, l'équipe du Ce.R.A.I.C. ne renonce pas, elle n'accepte pas d'être satisfaite.

« Ensemble, d'ici et d'ailleurs, construisons des possibles ».

Ses résolutions pour 2016 : accueillir et orienter dans les meilleures conditions en répondant aux besoins, induire la solidarité, travailler la cohésion sociale, partager les notions d'interculturalité (systèmes de valeurs, croyances, manières de penser et d'agir) et transmettre les valeurs de respect et d'humanisme.

Avec la nouvelle directrice, madame Micheline LIEBIN, l'équipe du Ce.R.A.I.C., l'ensemble du conseil d'administration et l'ensemble des associations, nous nous efforçons d'apporter des réponses objectives et un nouveau regard sur nos missions.

Prochainement, nous devons mettre en route le nouveau parcours d'intégration qui je l'espère sera en adéquation avec les aspirations de notre public.

D'ores et déjà pour 2016, nous vous proposons un trimestriel remanié qui tente de répondre le plus simplement possible aux questions que vous vous posez sur la crise migratoire et sur l'asile.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe du Ce.R.A.I.C., une excellente année 2016 et surtout ne renoncez pas à être heureux !

Bruno SCALA - Président du Ce.R.A.I.C.

Sommaire

Ce que vous devez savoir sur la « crise » migratoire et sur l'asile.

P. 2
Infos sur les termes : migrant, demandeur d'asile, réfugié, débouté, sans papier.

P. 3
Qui sont les demandeurs d'asile?
D'où viennent-ils?
Pourquoi fuient-ils?
Quelle est l'obligation de la Belgique?

P. 4
Est-ce une crise sans précédent ?

P. 5
Le parcours d'un demandeur d'asile.

P. 6
Où sont-ils accueillis?

P. 7
Ces clichés qui ont la vie dure...
L'implication du Ce.R.A.I.C...

P. 8
Infos - à vos agendas ...



Ce que vous devez savoir sur la crise migratoire ...

MIGRANT

Terme générique, le « migrant » circule d'un pays à un autre pour différentes raisons.

Selon l'Unesco, un migrant est toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays.

59,5 (en millions)*¹

de **personnes déplacées** en 2015 à cause des conflits (il y a une distinction à faire avec les migrants).

Droits

Droits fondamentaux (droit à la vie, à l'intégrité, à la dignité, etc.)

DEMANDEUR D'ASILE

Un « migrant » devient demandeur d'asile lorsque sa demande est enregistrée officiellement.

31.285

premières demandes d'asile en 2015 en Belgique. (Les demandes multiples et les MENA sont exclus de ce nombre).

Droits

Séjour provisoire légal le temps de la demande.
Aide matérielle durant l'examen de leur demande d'asile (hébergement, nourriture, accompagnement et suivi psycho-socio-médico-juridique, soins médicaux et permis de travail C après 4 mois de procédure).

REFUGIE

Un demandeur d'asile devient un réfugié*³ reconnu lorsque sa demande est acceptée.

6.754*²

reconnaisances de la qualité de réfugié*³ en 2015

1.365*²

attribution du statut de protection subsidiaire*⁴ en 2015

Droits

Accès au marché du travail dispensé de permis de travail.
Droit au revenu d'intégration sociale (RIS).
Droit au séjour illimité.
Droit au regroupement familial.
Accès au régime de sécurité sociale.
Droit de voyager avec le titre de voyage délivré par les autorités provinciales du lieu de résidence (avec ou sans VISA en fonction du lieu de destination mais certainement pas dans son pays d'origine au risque de perdre son statut de réfugié).

DEMANDEUR D'ASILE DEBOUTE

Demandeur d'asile qui a reçu l'ordre de quitter le territoire parce que sa demande d'asile n'a pas été acceptée.

Droits

Deux possibilités :
1. Retour volontaire : la personne est placée dans un des quatre centres de retour.
2. Résistance : le demandeur d'asile est placé dans un centre fermé.

5.220

Décisions de refus pour différentes raisons en 2015.

SANS PAPIERS

Le sans-papiers est le « migrant » présent sur le territoire sans titre de séjour légal.

Droits

Aide médicale urgente accordée par le CPAS du lieu de résidence. Selon la situation personnelle, d'autres droits peuvent être octroyés (Familles, personnes malades, ...)

Sources : http://www.cgira.be/sites/default/files/statistiques_asile_decembre_2015.pdf

*¹ sources : www.lesoir.be - chiffres du HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés)

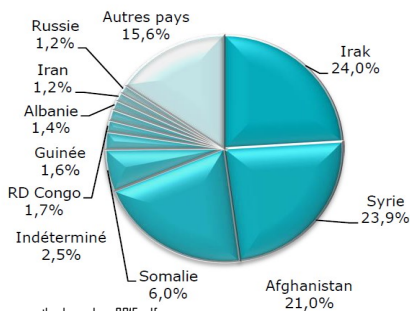
*² Il est à noter que le nombre de reconnaissances ne concerne pas uniquement les demandes introduites en 2015 mais aussi celles des années antérieures.

*³ Au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, le réfugié est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa "race", de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte.

*⁴ Protection pouvant être accordée à un étranger lorsque celui-ci ne remplit pas les conditions pour être reconnu réfugié et ne peut pas être autorisé au séjour pour raisons médicales, mais qu'il court un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine. En outre, cet étranger ne peut ou ne veut pas se prévaloir de la protection de son pays (Loi du 15 décembre 1980, sur l'accès au territoire, le séjour, l'éloignement et l'établissement des étrangers).

Top 10 des premières demandes d'asile en 2015

Pays d'origine	Nombre
1 Irak	7.511
2 Syrie	7.465
3 Afghanistan	6.566
4 Somalie	1.876
5 Indéterminé	777
6 RD Congo	524
7 Guinée	497
8 Albanie	423
9 Iran	391
10 Russie	380
Autres pays	4.875
Total 2015	31.285



Sources : http://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_asile_decembre_2015.pdf

Qui sont les demandeurs d'asile ? D'où viennent-ils ?

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui pour des raisons économiques, de guerre, de persécutions/discrimination ou de catastrophes naturelles fuient leur pays. Ce sont des familles, des hommes et des femmes seuls et même des mineurs non accompagnés.

Certains ont fait des kilomètres en bateau pneumatique, en train, en bus, à pieds pour s'en sortir. D'autres ont pris de gros risques lors du voyage. Un périple de plusieurs semaines, souvent long et éprouvant pour fuir les bombes, les tirs et les bruits d'avion ou la misère. Ils veulent vivre normalement, trouver un logement, faire vivre leur famille, travailler et offrir une scolarité à leurs enfants. Ils veulent tout simplement s'en sortir.

Pourquoi fuient-ils ?

IRAK - Une guerre sans fin

En proie à une guerre civile sanglante entre sunnites et chiïtes, le pays au bord d'un « désastre humanitaire », selon l'Unicef, est désormais coupé en deux après l'avancée rapide de l'Etat islamique depuis la mi-2014. Le groupe djihadiste a pris le contrôle de nombreux points stratégiques comme les puits pétroliers, les barrages ou encore Mossoul, la deuxième ville du pays. Après un temps d'arrêt lors des bombardements de la coalition internationale, l'Etat islamique a repris l'offensive et avance sur le territoire irakien en direction de Bagdad, instaurant la loi islamique, la charia, dans les régions qu'il contrôle. En 2014, plus de 15 000 personnes ont été tuées dans les violences. Pour se financer l'Etat islamique pille, taxe, rackette les populations locales, les femmes sont vendues comme esclaves, il kidnappe et demande des rançons... et bien d'autres atrocités encore.

SYRIE - Une guerre compliquée

La terrible guerre civile qui fait rage actuellement a éclaté en 2011 lors de manifestations d'opposition au régime. Plus de quatre ans après, le conflit (ou plutôt, les conflits!) s'est plus qu'enlisé. Pour simplifier, on dénombre 8 guerres civiles qui se nourrissent les unes les autres :

Front n°1 : Forces loyalistes contre les Forces rebelles pour s'emparer de la « Syrie utile ».

Front n°2 : Forces rebelles contre l'Etat islamique pour prendre les commandes de l'insurrection.

Front n°3 : Forces loyalistes contre Etat islamique pour gagner les faveurs de l'occident.

Front n°4 : Forces kurdes contre l'Etat islamique pour contrôler la frontière Nord.

Front n°5 : Etat islamique contre le Front Al-Nosra pour obtenir la suprématie chez les Djihadistes.

Front n°6 : Etat islamique allié au Front Al-Nosra pour combattre l'ennemi chiite commun, le Hezbollah.

Front n°7 : Etat islamique contre les tribus de l'Est pour le pétrole.

Front n°8 : Forces rebelles contre le Front Al-Nosra pour gagner la province d'Idlib

La crise syrienne est impossible à dénouer.

La guerre n'épargne aucune région, elle est désormais totale. Elle a causé la mort de plus de 240 000 personnes et a jeté sur les routes près de 12 millions de personnes – sur un total de 23 millions d'habitants, soit plus de

la moitié de la population initiale. Le pays ne connaît plus d'activité normale, est dans une situation humanitaire et économique catastrophique. Après quatre ans de guerre, beaucoup se résolvent à quitter le territoire. La situation y est tellement insoutenable que l'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) octroie désormais rapidement le statut de « réfugié » à toute personne fuyant la Syrie – alors que c'est habituellement une démarche individuelle –, quel que soit son groupe ethnique, sa religion ou ses opinions politiques.

AFGHANISTAN - Une guerre civile qui dure encore et encore.

Contrairement à ce que certains pourraient croire, ce n'est pas parce que la plupart des forces de l'OTAN ont définitivement quitté le pays (en septembre 2012 pour les troupes combattantes belges) que le pays est désormais plus sûr. Au contraire, les combats entre les groupes rebelles et l'armée se sont intensifiés, les attentats se sont multipliés, augmentant le nombre de victimes civiles. Ces violences auprès de femmes et d'enfants ne font qu'augmenter l'arrivée d'Afghans aux portes de l'Europe depuis 2014 (22 132 recensés par l'agence européenne FRONTEX) par rapport à 2013 (9 494).

Sources : Syrie, Erythrée, Afghanistan... ce que fuient migrants et réfugiés. En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/09/>

Quelle est l'obligation de la Belgique ?

La Belgique a l'obligation d'examiner la demande d'asile. L'asile est une forme de protection internationale pour :

1. les personnes qui ont quitté leur pays d'origine parce qu'elles étaient persécutées en raison de leur nationalité, de leur "race", de leur opinion politique ou religieuse ou de leur appartenance à un certain groupe social (Convention de Genève);
2. les personnes qui, en cas de retour dans leur pays d'origine, encourent un risque réel de subir des atteintes graves. Sont considérées comme atteintes graves : la peine de mort ou l'exécution, la torture, les traitements inhumains ou dégradants, une menace grave contre la vie d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international (protection subsidiaire).

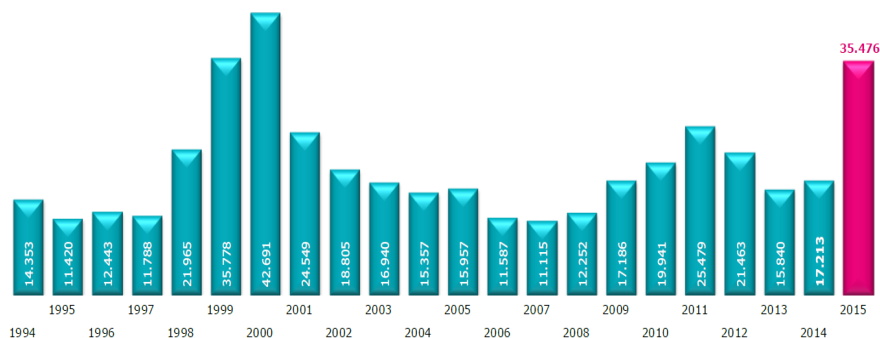
C'est le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

qui examine les demandes d'asile et de protection subsidiaire de manière individuelle. Le CGRA est une administration fédérale indépendante qui délivre des certificats et des documents d'état civil aux réfugiés et aux apatrides reconnus.

Est-ce une crise sans précédent ?



Les demandes d'asile par année (1994-2015). Sources : CGRA



Il y a en effet une explosion des demandes d'asile. Cependant, en 1999 et 2000, les demandes d'asile en Belgique ont été plus importantes qu'en 2015 (respectivement, 35.778 et 42.691 pour 31.275 en 2015).

Souvenez-vous, la hausse des demandes en 1999 et 2000 correspond à la guerre en Tchétchénie (août 1999 - février 2000), par la reprise des conflits en RDC et par l'intensification des combats au Kosovo.

Aujourd'hui, l'opinion publique est sensibilisée à cause de la « visibilité » du parcours d'exil des demandeurs d'asile. Jusqu'il y a quelques années, elle ne se rendait pas compte du danger couru par ces personnes pour pouvoir échapper à l'enfer de leur quotidien. Il a fallu des dizaines de milliers de morts en Méditerranée, des reportages dans la presse écrite et télévisuelle, la médiatisation de la première opération Mare Nostrum qui voulait rendre publique la triste réalité au niveau européen. Cette opération avait pour but de sauver les migrants échoués en Méditerranée et fut malheureusement remplacée par l'opération Triton dirigée par l'agence FRONTEX dont le but était nettement moins humanitaire, plutôt de fermeture de l'espace européen.

Entre août et octobre 2015, la Belgique a connu un pic de demandes d'asile avec une arrivée importante de Syriens, d'Irakiens, d'Afghans, sans oublier toutes les autres nationalités moins médiatisées. De nouveau, on est encore loin du nombre de demandeurs d'asile des années 1999 et 2000 !

Aussi, ce qui marque l'opinion publique, c'est la manière dont est organisé l'accueil de ces déplacés. Primo, les parcs publics occupés par des camps de fortune dans lesquels il manque cruellement de tout, accueil chez des particuliers voire pas d'accueil du tout. Secundo, le nombre insuffisant de fonctionnaires pour enregistrer les demandes auprès de l'Office des étrangers. Certaines personnes se sont vues reporter leur audition ce qui reporte le délai de désignation d'un lieu d'accueil comme prévu par la loi Accueil. Tertio, le nombre de centres d'accueil et d'ILA ont été fermés il y a quelques mois et doivent maintenant rouvrir en urgence.

Vous entendez parler de ...

L'office des étrangers

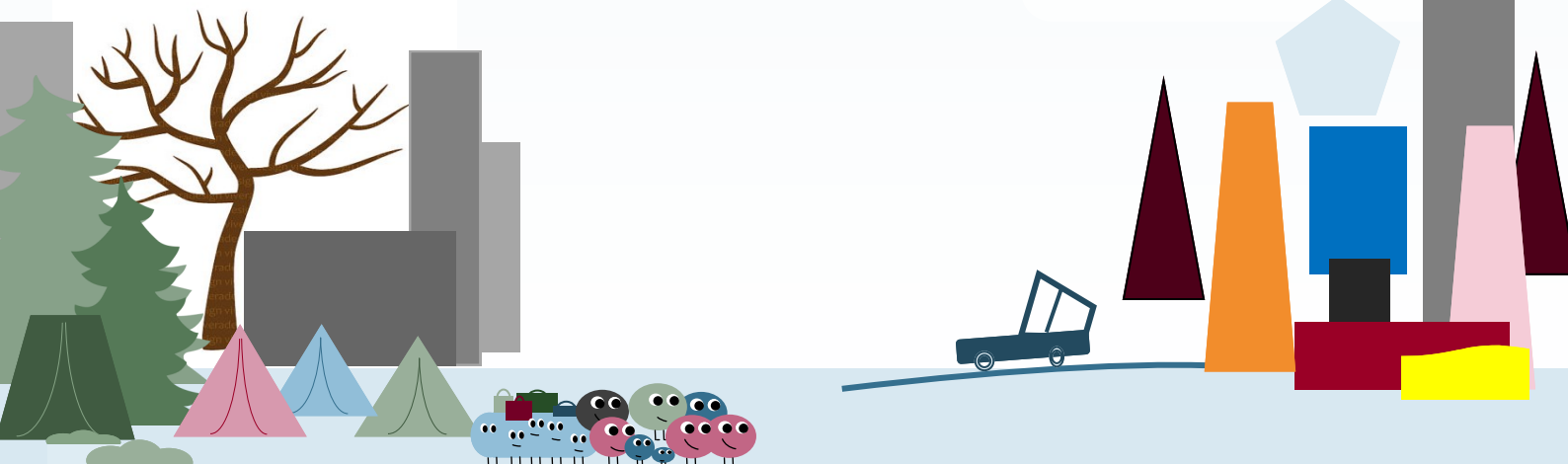
L'OE est l'instance qui dépend du Ministère de l'Intérieur qui assure la gestion des flux migratoires en collaboration avec différents partenaires tels que FEDASIL ou le CGRA. Il applique la loi du 15 décembre 1980 et l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Le conseil du contentieux des étrangers

Le CCE est une juridiction administrative indépendante qui peut être saisie en cas de recours contre les décisions de l'OE ou du CGRA et contre toutes autres décisions individuelles prises en application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

FEDASIL

FEDASIL est une agence fédérale qui a en charge l'accueil des demandeurs d'asile durant leur procédure. Depuis octobre 2014, sous la tutelle du secrétaire d'Etat à l'Asile et la migration, il coordonne également les retours volontaires.



Le parcours d'un demandeur d'asile



Durée moyenne de la procédure d'asile : 3 mois

Enregistrement de la demande d'asile

A l'office des étrangers (à Bruxelles)
A la frontière
En centre fermé
En prison



Un premier formulaire est à remplir à l'Office des étrangers.
Ensuite le dispatching lui attribue un **centre d'accueil**.

L'Office des étrangers transmet le dossier au CGRA

Certains dossiers ne sont pas pris en compte par le CGRA

- pour les ressortissants UE ou des pays candidats à l'adhésion,
- pour les ressortissants UE ou reconnus réfugiés dans un autre pays de l'UE,
- pour les ressortissants d'un pays dit "sûr" (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et l'Inde.)

Enregistrement des empreintes digitales dans la base de données européenne EURODAC. Ainsi, l'Office des étrangers peut savoir, dans la journée, si une demande d'asile a déjà été enregistrée dans un autre pays. Si c'est le cas, ce pays est compétent pour la demande en vertu du règlement Dublin

Dépistage de la tuberculose

Audition au CGRA

Une convocation du CGRA est envoyée au candidat réfugié par courrier recommandé.
L'interview se réalise dans les bureaux bruxellois en présence d'un « officier de protection », d'un interprète, de l'avocat et/ou éventuellement d'une personne de confiance. Pendant cet entretien (qui peut durer 4 heures), le demandeur d'asile doit prouver son identité, son origine, son itinéraire et les faits évoqués.

Production d'un rapport d'audition



Le CGRA notifie sa décision par courrier recommandé

Reconnaissance

=> Statut de réfugié (séjour illimité)

=> Protection subsidiaire (Autorisation de séjour d'une durée limitée à un an.

Ce statut est accordé à la personne qui ne peut être considérée comme réfugiée mais qui encourrait un risque réel de subir des atteintes graves si on la renvoyait dans son pays d'origine.)

Refus

Le candidat réfugié peut alors introduire avec l'aide de son avocat, un recours en annulation et suspension auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE)

Réponses possibles :

*Débouté (Il reste d'autres possibilités de recours, à savoir au Conseil d'Etat, à la cour européenne des droits de l'homme.

*Annulation par le CCE : le dossier est réexaminé au CGRA.

Ce.R.A.I.C.
asbl

Où sont-ils accueillis ?

Bonne Année
2016



En Belgique, ces personnes sont accueillies pendant la période d'analyse de leur demande d'asile soit :

- * en Centres ouverts gérés par l'agence FEDASIL ou en collaboration avec un opérateur privé;
- * par la Croix Rouge ou Rode Kruis;
- * dans les communes dispensant des places d'accueil en ILA (Initiatives Locales d'Accueil) gérées par leur CPAS (Centre Public d'Action Sociale) sous l'impulsion de FEDASIL;
- * soit en hébergements gérés par des ONG ou d'autres partenaires comme les mutuelles.

Selon les chiffres de FEDASIL, voici le nombre de centres et d'ILA ouverts au 30 novembre 2015 :

21 Centres FEDASIL cumulant 7180 places,
21 Centres Croix Rouge cumulant 7188 places,
21 Centres Rode Kruis cumulant 4602 places,
En Centres gérés par des collaborateurs privés mandatés par FEDASIL: 1162 places,
450 CPAS ont ouvert des ILA cumulant 7225 places : pour une place en Wallonie, deux sont ouvertes en Flandres,
1288 places ouvertes par des ONG (comme le CIRÉ),
902 places ouvertes par d'autres partenaires.

Selon le nouveau plan de répartition du ministre Théo FRANCKEN, de nouvelles places seront ouvertes en ILA dans le courant de l'année 2016.

Par exemple, Enghien: +18 pl., La Louvière: +22 pl., Soignies : +9.

Sources : Le Soir, mercredi 23 décembre 2015

Sur les 26 communes pour lequel le Ce.R.A.I.C. est compétent, voici le nombres de places ouvertes, le plus souvent déjà occupées, ainsi que les perspectives connues au 30 novembre 2015

Anderlues : 16 places en ILA
Binche : 14 places en ILA
155 places aux Récollets, centre d'accueil géré par l'opérateur privé Senior Assist
Braine-le-Comte : 31 places en ILA
20-25 places (5 appart.) à l'Aide aux personnes déplacées (APD) géré en asbl
Celles : 5 places en ILA
Chapelle-lez-Herlaimont : 5 places en ILA
Comines-Warneton : 8 places en ILA
Ecaussinnes : 6 places en ILA
Ellezelles : 4 places en ILA
Enghien : 1 place en ILA
Erquennes : 37 places en ILA
Estaimpuis : 8 places en ILA
Estinnes : 42 places en ILA
Frasnes-lez-Anvaing : 6 places en ILA
Flobecq : pas de place en ILA
La Louvière : 52 places en ILA
Le Roeulx : 9 places en ILA
Lessines : 14 places en ILA
Manage : 14 (élargissement prévu spontanément d'ici décembre à une vingtaine) places en ILA
Merbes-le-Château : 25 places en ILA
Mont-de-l'Enclus : 4 places en ILA
Morlanwelz : 232 places dans un centre d'accueil géré par FEDASIL
Mouscron : 13 (élargissement prévu spontanément d'ici décembre à une trentaine) places en ILA. 600 places au Refuge, centre d'accueil géré par l'opérateur privé Bridge Stock
Pecq : 5 places en ILA
Seneffe : 10 places en ILA
Silly : 6 places en ILA
Soignies : 15 (élargissement prévu spontanément d'ici décembre à 22 places) places en ILA

Les initiatives locales d'accueil (ILA) : habitations privées gérées par les CPAS et destinées à l'accueil des demandeurs d'asile dans le cadre de leur procédure, et ce, en collaboration avec FEDASIL.

Les centres d'accueil ouverts : centres d'accueil collectifs gérés soit par l'Etat Fédéral (FEDASIL) soit par des partenaires (Croix Rouge) dans lesquels vivent les demandeurs d'asile le temps de l'examen de leur procédure.

Les centres fermés : centres dans lesquels sont maintenues les personnes en séjour irrégulier en vue de leur expulsion dans leur pays d'origine. Ce sont des centres gérés par l'Office de étrangers.

Ce sont donc plus de 1350 places qui seront occupées dans un avenir très proche, sans compter des places qui devront s'ouvrir dans certaines communes sous injonction fédérale.

Quelques chiffres pour dépasser les fantasmes...

Nombre de réfugiés en 2015 par communes.

Sur les 26 communes couvertes par le Ce.R.A.I.C., voici celles qui recensent une ou plusieurs personnes ayant le statut de réfugié :

Binche - 11; Braine-le-Comte - 2; Celles - 1; Chapelle - 1; Comines - 1; Enghien - 4; La Louvière - 22; Manage - 2; Mouscron - 3; Silly - 1; Soignies - 8, ce qui nous donne un total de 56 personnes sur nos 26 communes.

Sources : economie.fgov.be/fr/ (SPF Economie)



Ces clichés qui ont la vie dure ...



« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »

Aucun pays ne peut accueillir à lui tout seul toute la misère du monde entier, certains peuvent prendre largement leur part.

En effet, loin d'accueillir « toute la misère du monde », l'Europe n'en héberge qu'une infime partie en comparaison aux pays limitrophes.

Si une répartition des réfugiés dans les pays riches de la planète s'organisait, l'indice d'absorption par pays serait très faible.

« Ils vont prendre le travail des Belges »

Des études tentent de montrer l'impact positif des migrants sur le marché du travail, favorisant la croissance économique.

Ce qui est à souligner, c'est le combat que nos dirigeants devraient mener pour lutter contre l'exploitation de main d'œuvre bon marché qui pénalise le marché de l'emploi précaire.

« Les musulmans vont devenir majoritaire »

Les musulmans représentent 6% de la population belge. A Bruxelles, c'est une éventualité dans quelques quartiers, et encore, à condition de maintenir la ségrégation spatiale. C'est avec une politique d'ouverture que l'on développera un islam européen.

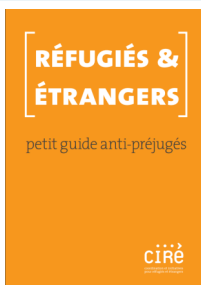
« Ils viennent pour profiter du système »

« Ils », sont principalement des demandeurs d'asile, ils fuient essentiellement des pays en guerre, ils fuient avant tout une situation d'insécurité.

Le passé vient démontrer cette croyance. Des milliers d'Espagnols qui avaient choisi l'exil par refus de la dictature de Franco, sont retournés après le retour de la démocratie. Pareil pour de nombreux Ex Yougoslaves.

A lire ...

Ces trois références sont disponibles sur notre site internet www.ceraic.be ou auprès de Pascal Thomas, responsable de notre centre de documentation - 064/.23.86.55



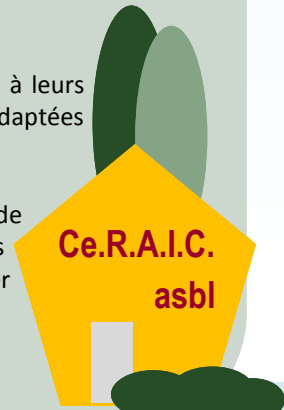
Quelle est l'implication du Ce.R.A.I.C. ?

Le Ce.R.A.I.C. met à disposition ses services (de 1^{ère} ligne) d'orientation et d'accompagnement pour toutes demandes individuelles quels que soient l'origine et les statuts de ces personnes et dans divers domaines.

Dans le cas des demandeurs d'asile reconnus, le service "parcours d'accueil" répondra à leurs attentes. En cas de refus, le service social est compétent pour activer des démarches adaptées aux différents recours, toujours selon une analyse minutieuse de la situation.

Les services d'information, de sensibilisation, de formation, de création d'outils, de communication, ..., sont autant de secteurs mis à la disposition des professionnels pour permettre la compréhension des phénomènes migratoires et pour lutter contre les préjugés et favoriser le "vivre ensemble".

Ce.R.A.I.C.
asbl



Infos - à vos agendas ...

Secteur "Accompagnement des Initiatives locales"

Lundi 18 janvier 2016 à 9h au Ce.R.A.I.C. (Rue Dieudonné François, 43 à 7100 TRIVIÈRES)

Lundi 18 janvier 2016 à 14h à Mouscron (Salle "La Grange" - 133, rue de la Vellerie à 7700 Mouscron)

Dans le cadre de l'appel à projet des initiatives locales d'intégration (ILI) et à l'initiative de la DG05, le Ce.R.A.I.C. invite les promoteurs à une **séance d'information sur le nouvel appel à projets 2016**.

En présence de madame Angélique BUCCELLA et de monsieur Robert JAVAUX.

Infos et inscriptions : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56

Secteur "Formation - Sensibilisation - Information"

Vendredi 29 janvier 2016 de 9h à 16h

Le Ce.R.A.I.C. et la CSC Mons-La Louvière organisent une formation sur les thèmes suivants :

« **La législation contre la discrimination à l'embauche** » et « **Le critère convictionnel** »

Formatrice : Madame Maïté SNYDERS, CSC Mons-La Louvière, Service Diversité

Au Ce.R.A.I.C. (Rue Dieudonné François, 43 à 7100 TRIVIÈRES)

Infos et inscriptions : Ce.R.A.I.C. : 064/23.86.56

Secteur "Formation - Sensibilisation - Information"

Lundi 29 février 2016 à 18h

Dans le cadre d'Europalia Turquie le Ce.R.A.I.C. organise une conférence « **L'intégration des jeunes turcs issus de l'immigration** » par Altay MANÇO président de l'IRFAM.

A la Maison des Associations de La Louvière - Place Mansart, 22-24 à 7100 La Louvière

Infos et inscriptions : Ce.R.A.I.C. : 064/23.86.56

Secteur "Documentation"

Jeudi 11 février 2016 de 14h à 17h.

L'Espace interculturel de Lecture publique (EILP) mis en place par le Ce.R.A.I.C. et la Bibliothèque communale de Trivières vous invite à une **après-midi récréative et portes-ouvertes**.

Au programme :

Pour les parents, présentation du fond FLE (Français Langue Etrangère) et

de la collection d'ouvrage interculturels et présentation du centre de documentation.

Pour les enfants de 5 à 12 ans, lectures, ateliers divers.

Pour tous, découverte de la plus grande maison du monde en collaboration avec

le Centre Culturel de la Région du Centre - CCRC.

Prêt possible ce jour à la bibliothèque

Gratuit et pour tout public

Dans les locaux de l'EILP - Rue D. François, 43 à 7100 Trivières

Infos - Ce.R.A.I.C. : 064/23.86.56 / Bibliothèque : 064/26.01.19

Secteur "Formation - Sensibilisation - Information"

Jeudi 3 et vendredi 4 mars 2016 de 8h45 à 16h.

Le Ce.R.A.I.C. propose une formation à l'utilisation du **référentiel de compétences et test de positionnement pour le Français langue étrangère et seconde (FLES)** de Lire et Ecrire.

Formatrice : Madame Vivine DREZE, U-MONS

Formation gratuite à destination des acteurs de l'insertion, de l'enseignement et de la formation

Au Ce.R.A.I.C. (Rue D. François, 43 à 7100 Trivières)

Infos et inscriptions : Ce.R.A.I.C. : 064/23.86.56

Secteur "Développement des Réseaux d'Opérateurs en Intégration"

Samedi 12 mars 2016 de 14h45 à 17h30

Dans le cadre du projet "T'y crois, t'y crois pas", le Ce.R.A.I.C. organise une après-midi d'échange et de réflexion "**L'interconvictionnel : diversité ou uniformité?**"

Des personnes ressources de différents courants philosophiques et religieux poseront leur regard sur diverses initiatives citoyennes innovantes dans le milieu scolaire, sportif, associatif et dans les quartiers en lien avec le dialogue interconvictionnel.

Gratuit et pour tout public

A la Maison des Associations (place Mansart, 21 à 7100 La Louvière)

Infos et inscriptions : Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.56

Bonne Année
2016

En partenariat

Dans le cadre d'Europalia Turquie

Le Ce.R.A.I.C. apporte son soutien au Centre Culturel d'Herlainmont de Chapelle-lez-Herlainmont

Le vendredi 22 janvier à 20h. pour un concert - musique

« **FANFARE RESAT ODEN GADJO ENSEMBLE** »

Le samedi 23 janvier dès 16h. pour des animations, expositions, ... et un souper-spectacle.

« **Un regard sur la Turquie** »

16, place de l'Hôtel de Ville

à Chapelle-Lez-Herlainmont

Gratuit et pour tout public

Infos et inscriptions

064/43.13.35 - 064/43.12.57

secretariat.cch@gmail.com

Dans le cadre du projet

« **T'y crois ? T'y crois pas ? Parlons-en** »

Le jeudi 18 février 2016 une conférence-débat « **Economie(s) et religion(s) aujourd'hui : de bien ambivalentes relations** »

Gratuit

Dès 19h00

A la salle Alexandre André à l'Athénée provincial de

La Louvière - Implantation Arts et Métiers - rue Paul

Pastur, 1 à 7100 La Louvière

064/31.22.55 - section.adultes@hainaut.be

Le mardi 22 mars 2016 une conférence-débat

« **Internet, terre de mission religieuse ?** »

Gratuit

Dès 19h00

A la Mosquée de la Fédération islamique de Belgique

(section La Louvière)

A suivre...

Sur l'ACTU, notre newsletter mensuelle

Inscription : www.ceraic.be